

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VEDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

COMMUNE D'OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR

Du 22 mars 2017 à 20h00

(Salle du Conseil communal – rue du village 3 à 4590 Ouffet)

| Représentation | Effectifs | Suppléants |
|--|---|--|
| <u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle | MARCHAL Martine (absente) VAN SULL Philippe GROSFILS Francis | JANSSEN Paulette JADIN Benoît (excusé) GALLOY Ludivine (absente) |
| <u>Politique</u> EC EC EC EC | CASSART Caroline LARDOT René WAUTELET Paul FROIDBISE Francis | DECROUPETTE Noëlle (absente) SERVAIS Emilie GIELEN Marc-Antoine (absent) JOLY Brice (absent) |
| <u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans | TAENS Guillaume GILON Corinne (absente) THIRION Jean-Claude | MAROTTA Justine (absente) D'HEUR Astrid (absente) DEFREERE Marcel (excusé) |
| <u>Associatif et autres</u> | TRINE Jean-Marie DEFECHEREUX Marie-Louise KALBUSCH Xavier SEIDEL Marie-Cécile SERVAIS Valentine LEGRAND Jean-Pierre (excusé) LAWALREE Geneviève | RUTHY Philippe (excusé) WALHIN Freddy LIZEN Jean-Marie (absent) GODBILLE Géraldine (absente) WAUTELET Fanny BAUDOIN Joseph RENAVILLE Gérald (absent) |

Agent de développement du GREOVA : Maurine VANNI

1. Approbation du PV du 21 décembre 2016

Une remarque est émise quant à certains procès-verbaux qui semblent parfois ne pas relater les commentaires, voire les mécontentements émis par les citoyens. Cette remarque sera prise en compte dans la rédaction des prochains PV.

Le PV est ensuite approuvé.

2. Présentation et approbation du rapport de l'ODR 2016

Madame Lardot présente le rapport de l'Opération de Développement Rural pour l'année 2016.

Des informations complémentaires sont apportées quant aux projets suivants :

- Fiche 1.4 « Actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux » : les nouvelles cartes de promenades ont été réalisées, les bons à tirer sont prêts et ne nécessitent plus que l'aval de la commune ;
- Fiche 1.6 « Amélioration de l'information et la communication » : l'application mobile de la commune est créée et sera téléchargeable sur l'App Store ou Google Play à partir du mois d'avril ;
- Fiche 2.6 « Renforcement du maillage écologique » : un membre suggère à la commune d'utiliser du nitrate de potassium comme désherbant, solution qui s'avère bon marché ;
- Fiche 2.8 « Aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux » : il est précisé que ce projet se réalisera sur le long terme étant donné qu'il dépend de la création d'une ligne « Rapido-bus » Liège-Marche.

Suite à la présentation du rapport annuel, un membre souhaite savoir si la commune a déjà budgétisé les différents projets à réaliser dans les prochaines années. Madame Lardot explique que pour la réalisation des projets concernant la création d'une maison de village à Ellemelle et d'une maison de l'entité rue aux Oies la commune a souscrit un prêt bancaire. Les budgets seront adaptés suivant l'avancement des travaux. Madame Cassart ajoute que les prochains projets à entreprendre seront des projets moins onéreux avec notamment une part plus importante d'intervention du Développement rural. Madame Lardot ajoute que, selon les situations, des subsides sont demandés à d'autres administrations pour diminuer l'impact financier du subside amené par le développement rural et l'administration communale.

Le rapport est ensuite approuvé par les membres de la commission.

3. Présentation du projet transcommunal entre Clavier et Ouffet relatif à la construction d'un hall polyvalent

Madame Lardot présente le projet transcommunal relatif à la construction d'un hall polyvalent pour les communes d'Ouffet et de Clavier. En aout 2016, le Conseil communal adhère au projet à l'unanimité.

Pourquoi?

- Les installations sportives disponibles sur notre commune sont occupées au maximum ;
- Il y a de la demande que nous ne pouvons satisfaire même en utilisant le Hall de Hamoir ;
- En ce qui concerne le Hall de l'AR, malgré des contacts tous azimuts et tous niveaux, à une certaine époque, aucune coopération n'a été possible ;
- Il n'est nullement dans nos intentions de déplacer des activités sportives qui se déroulent à Ouffet. Le hall de Clavier sera un complément mais sera aussi un vecteur pour proposer de nouveaux sports ;

Côté finances :

Les petites communes ne peuvent posséder chacune leur hall sportif. Financièrement c'est intenable. C'est pourquoi la Wallonie préconise et soutient financièrement les associations de communes. Comment : en augmentant les subsides. D'autre part : l'amortissement d'un bâtiment communal est de 25 ans. Donc 50.000 euros en 25 ans = 2000 euros/an à charge de notre commune.

La collaboration entre les 2 communes doit être de minimum 10 ans et si Clavier voulait y mettre fin, elle devrait nous rembourser 2.000 euros au prorata du nombre d'années restantes. Cette convention a été présentée et avalisée dans nos 2 Conseils Communaux respectifs. Celle-ci stipule également qu'un comité de suivi sera créé. Des représentants d'Ouffet feront bien entendu partie du comité de gestion. Pour ce qui est de la convention concernant notre participation aux frais de gestion : chauffage, nettoyage, entretien...nous y serons également très attentifs. Le point doit encore être finalisé par nos 2 CC.

Nous serons également attentifs à une répartition correcte de l'occupation du hall entre les usagers de Clavier et d'Ouffet en affectant de façon équitable les plages horaires en fonction de leur taux d'attractivité (surtout en soirée et le week-end).

Si une collaboration avec Clavier s'avère possible, pour un futur projet, nous bénéficierons également d'un subside supérieur. L'idée d'un Ravel : Clavier, Ouffet, Hamoir a été évoquée.

Questions et avis ?

Un vote est ensuite organisé afin de connaître le positionnement de la CLDR face à ce projet. Un membre ne semble pas favorable au fait que la commune s'engage dans un projet à long terme alors que l'argent pourrait être réinjecté dans un autre projet sur le territoire communal. Deux autres membres s'abstiennent car ils estiment que, de toute façon, le projet a déjà été voté au Conseil communal. L'un d'entre eux ajoute qu'à Clavier, les membres de la CLDR ont probablement pu participer à la prise de décision.

Qu'en sera-t-il des coûts d'exploitation annuels ? Madame Cassart explique que ces coûts sont en cours de négociation et que pour les nouveaux halls, ils représentent moins de 50.000 € par an ; la contribution d'Ouffet ne représentera qu'une partie de la somme. Madame Lardot propose que ce point soit à l'ordre du jour de la prochaine CLDR.

Autre précision, un subside sera accordé pour embaucher une personne chargée de la gestion du bâtiment. Il est suggéré que cette personne soit un habitant d'Ouffet. La majorité des membres votent finalement en faveur du projet. Une personne vote toutefois contre le projet alors que deux autres décident de s'abstenir.

4. Divers

Un membre souhaite savoir si le projet relatif à l'inventaire des tombes de cimetière a pour but de valoriser le patrimoine ou de libérer de la place. Madame Lardot explique que les deux objectifs sont visés. La commune va conserver tous les beaux éléments de patrimoine et fera un petit musée dans le cimetière. Les caveaux seront ensuite vidés. Toutefois, la commune souhaite garder les tombes d'enfants. Madame Cassart réexplique la procédure à respecter : des avis de désaffectation ont été affichés sur toutes les concessions dites à « perpétuité » pendant 1 an, y compris 2 « Toussaint », pour voir si la famille se manifeste. Si elle se manifeste, il lui sera demandé d'entretenir la tombe. En revanche, si elle ne se manifeste pas, la tombe sera considérée comme déclassée. Un membre s'interroge sur la possibilité d'agrandir le cimetière plutôt que vider les tombes. Madame Lardot précise que certaines sont en trop mauvais état et nécessitent d'être évacuées. Toutefois, l'administration communale conservera un dossier des tombes déclassées dans ses locaux.

Madame Cassart informe ensuite les membres du dossier relatif à la rénovation des églises. Un montant sera octroyé par l'assurance sous forme d'une enveloppe fermée. Différentes réunions ont déjà eu lieu.

La séance se clôture à 21h05.